

CONDITIONS DE POSE ET DE MANUTENTION

MANUTENTION Utiliser un engin de chantier d'une capacité de levage suffisante. Déposer les murs au sol, à proximité du lieu de pose, sans les choquer. Utiliser les anneaux de levage appropriés. Les murs sont étudiés pour reprendre les charges statiques des produits stockés et non les charges dynamiques provoquées par les engins de manutention.

POSE La fondation, la mise hors gel, de même que le remblaiement, le compactage des remblais, l'évacuation des eaux d'infiltration éventuelles, etc. seront réalisés selon les Règles de l'Art en usage pour le soutènement. Avant de poser les murs, s'assurer que la portance du terrain est compatible avec la pression au sol exercée par les murs ou leur fonction. Utiliser les trous présents sur la semelle afin de sceller le mur à son support.

SUGGESTIONS Il est recommandé de déposer les murs sur un béton d'assise avec réglage au mortier. Le choix des bétons, la fondation, la mise hors gel seront réalisés selon les Règles de l'Art en usage pour le soutènement.

JOINTS Si l'on désire jointoyer les murs, il suffit d'effectuer un joint en silicone, tout en s'assurant du drainage du matériau.

REMBLAIEMENT, COMPACTAGE, DRAINAGE

- Utiliser un matériau de remblai de caractéristiques conformes à celles qui ont été prises en compte pour l'étude des murs.
- Le mettre en place et le compacter par couches successives, d'épaisseur à déterminer en fonction des moyens mis en œuvre.
- Toutes les précautions seront prises pour que le compactage préserve la stabilité et la résistance des murs.
- Assurer un drainage des eaux d'infiltration par tous moyens appropriés.

En règle générale, la manutention, la pose et l'utilisation des murs, seront assurées dans les conditions de nature à préserver leur conservation et la sécurité des personnes.

Notre responsabilité ne saurait être engagée en cas d'utilisation non conforme du produit, tant en ce qui concerne la définition du besoin par rapport à l'utilisation, que par une pose non conforme aux Règles de l'Art.



SAS R. THEBAULT

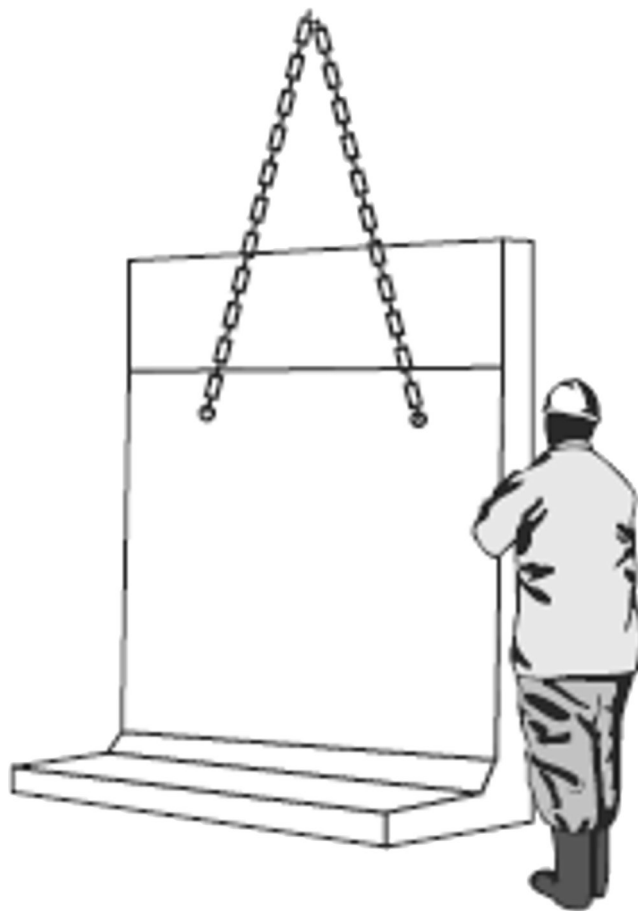
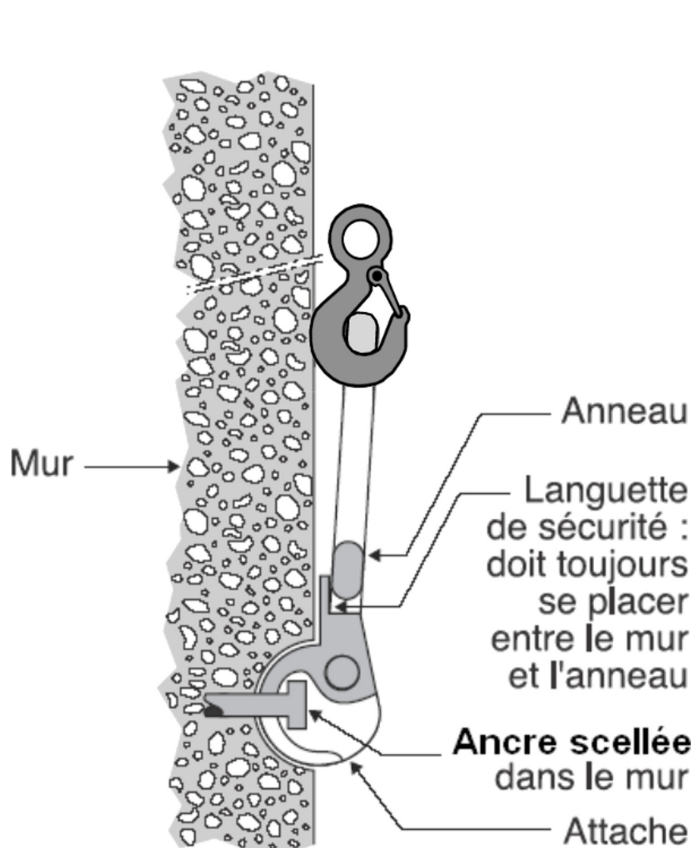
Siège social et usine :
8, rue des Glénan - ZI de Saint-Eloi - 29800 PLOUEDERN
Tél. 02 98 21 63 63 - Fax : 02 98 21 34 11
Usines à : Mauron (56430) et Verneuil S/Avre (27130)



Version du 26/07/2016

CONSIGNES DE MANUTENTION DES MURS

- Utiliser un engin de chantier adapté pour le levage de la charge.
- Utiliser des élingues ou des chaînes de sécurité adaptées à la charge à manipuler.
- Accrocher les élingues ou les chaînes aux anneaux de levage à ancrés (1,3 ou 2,5 Tonnes selon le type de mur), la charge admissible est indiquée sur l'ancre scellée dans le béton.
- Avant toute opération de levage, s'assurer que les anneaux de levage sont bien positionnés (la languette de sécurité doit se trouver en haut, entre le mur et l'anneau, voir schéma ci-dessous).
- La manutention des murs doit se faire selon les règles de l'art, éviter tout mouvement brusque, les à-coups et les CHOCS. **Il est bien sûr interdit de passer sous la charge.**
- Afin d'éviter la rotation des murs, il est préférable d'utiliser un émerillon fixé à la chaîne ou à l'élingue.
- Les trous présents dans les murs servent à la fabrication et ne doivent pas être utilisés pour le levage.



SAS R. THEBAULT

Siège social et usine :
8, rue des Glénan - ZI de Saint-Eloi - 29800 PLOUEDERN
Tél. 02 98 21 63 63 - Fax : 02 98 21 34 11
Usines à : Mauron (56430) et Verneuil S/Avre (27130)



Version du 26/07/2016